

# Solidaridad

/// NOVEMBRE 2006



## LA MOITIÉ DU CIEL PORTE L'ESPÉRANCE DU MONDE

PAR GUY DEBAILLEUL, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PLAN NAGUA

La « moitié du ciel », c'est la façon dont la culture chinoise désigne la femme dans le sens où l'on dit que les femmes portent la moitié du ciel. Et pourtant on peut se demander si aujourd'hui la plupart des femmes ont un véritable accès à cette moitié du ciel. Certes on peut constater que, depuis quelques décennies, beaucoup de progrès ont été réalisés vers une plus grande égalité en droit et en fait entre les femmes et les hommes : droit de vote, accès à l'éducation, droits civiques, responsabilités sociales et économiques ; dans tous ces domaines, les luttes des femmes et les mouvements féministes ont conduit à des gains sensibles dans un certain nombre de pays. Pourtant, d'énormes progrès doivent encore être accomplis : le nombre de pays où le sort des femmes s'est amélioré reste réduit, mais y compris dans ces pays, les femmes font toujours l'objet de discriminations, de violences ou sont davantage frappées par la pauvreté.

En effet, dans un monde où la violence constitue toujours un ressort essentiel des relations entre les êtres humains, les femmes restent les premières victimes de cette violence. Qu'elle soit privée, individuelle, comme en témoignait le récent colloque de Montréal sur la violence faite aux femmes. Ou que cette violence soit collective, politique sous la forme de la guerre. Car la guerre, loin d'être seulement une affaire d'hommes, fait souvent des femmes les premières victimes.

Avec les enfants, les femmes restent aussi les premières victimes de la pauvreté. Et dans ce domaine, les expériences montrent que la véritable lutte contre la pauvreté passe par un meilleur accès des femmes aux prises de décisions et aux leviers économiques et financiers.

Le dossier de ce nouveau numéro de Solidaridad illustre à la fois les avancées et le chemin qu'il reste à parcourir. Il montre également que, sans la mobilisation des femmes et aussi des hommes, beaucoup de gains peuvent être fragiles et menacés.

Un monde où les femmes auront enfin accès à une véritable égalité de statut, de droits, de respect, de dignité, de reconnaissance et d'opportunités est la promesse d'un monde plus équitable, plus pacifique, plus harmonieux, plus solidaire.

GUY DEBAILLEUL EST PROFESSEUR À LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL OÙ IL ENSEIGNE DANS PLUSIEURS PROGRAMMES ORIENTÉS VERS LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL.

« Je crois que la loi ne devrait exclure les femmes d'aucune place. [...] Songez qu'il s'agit des droits de la moitié du genre humain. »

– Antoine de Condorcet, vers 1787 in *XVIII<sup>e</sup> siècle : la femme entre nature et société. Le poids de préjugés au XVIII<sup>e</sup> siècle*. [En ligne] [<http://www.thucyde.com/realisations/comprendre/femmes/femmes1.htm>], (21 juin 2006)



## SOMMAIRE

- 1 La moitié du ciel porte l'espérance du monde
- 2 Histoire du mouvement féministe : parce que longue est la route...
- 3 L'engagement des jeunes femmes et des aînées
- 4 L'« empowerment » des femmes et la lutte contre la pauvreté
- 5 Femmes Autochtones du Québec raconte...
- 6 La guerre : une histoire d'hommes seulement ?
- 7 L'équité salariale au Québec : rêve ou réalité ?

PLAN  
nagua  
organisme de coopération internationale

# HISTOIRE DU MOUVEMENT FÉMINISTE : PARCE QUE LONGUE EST LA ROUTE...

PAR MARIE-ÉLAINE COULOMBE, PLAN NAGUA

DE TOUT TEMPS, DES FEMMES ONT LUTTÉ POUR L'ÉGALITÉ, S'OPPOSANT AU RÔLE DE SUBALTERNE QUE LA SOCIÉTÉ VOULAIT LEUR VOIR JOUER. CHRISTINE DE PISAN (FEMME DE LETTRES) AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE, OLYMPE DE GOUGES (RÉVOLUTIONNAIRE FRANÇAISE) ET MARY WOLLSTONECRAFT (MILITANTE, FEMME DE LETTRES ET FÉMINISTE ANGLAISE) AU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE SONT AUTANT D'EXEMPLES DE FEMMES QUI ONT VÉCU DE LEUR TRAVAIL ET EXIGÉ DE POUVOIR EXERCER DES PROFESSIONS POUR LESQUELLES ELLES ÉTAIENT QUALIFIÉES, OU ONT DÉNONCÉ LEUR EXCLUSION DE LA SCÈNE POLITIQUE ET RÉCLAMÉ UNE CITOYENNETÉ ENTIÈRE ET PARTICIPATIVE.

Que ce soit pendant la période gréco-romaine, le Moyen Âge ou au début du XX<sup>e</sup> siècle, les femmes ont dû se battre contre les mythes entourant leur nature dite « particulière » : constitution délicate, nerfs fragiles, raison limitée, tendresse excessive, vanité, ruse, symbole du malheur du genre humain, symbole de la tentation, sorcière en puissance, âme du foyer (???)... Autant de termes utilisés pour qualifier la femme, que ce soit en littérature, en philosophie ou en médecine. « L'exaltation de la beauté féminine et la célébration du sentiment amoureux ne sont que l'envers de l'enfermement de la femme dans son infériorité physique ».<sup>1</sup>

Malgré une fin de XVIII<sup>e</sup> siècle et un début de XIX<sup>e</sup> siècle qui ont vu la revendication de certains droits, entre autres dans la mouvance révolutionnaire française et l'apparition de certains radicalismes politiques, on continue d'exclure les femmes de ces droits prétendument universels. « Le cantonnement de la femme à la sphère privée s'accroît lorsque l'homme est reconnu dorénavant [...] comme un sujet autonome participant à la souveraineté politique ».<sup>2</sup>

Pour Mary Wollstonecraft, l'asymétrie des sexes s'explique par l'éducation et des habitudes inculquées basées sur des stéréotypes sexuels et non par des différences biologiques. Si cette inégalité est structurelle et fondée sur des idées préconçues, elle peut et doit être changée. C'est ce à quoi s'appliqueront les militantes féministes au cours des années.

## DU FÉMINISME INDIVIDUEL AU FÉMINISME COLLECTIF

On situe les débuts du féminisme en tant que mouvement collectif à la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Des groupes de femmes s'organisent, mais les débuts sont difficiles car les femmes remettent en cause l'ordre social en vigueur basé sur le patriarcat. Les premières revendications portent principalement sur les droits économiques, éducatifs et politiques. « La revendication pour le vote féminin a été une des principales causes de mobilisation des femmes. En effet, les féministes pensaient que le droit de vote leur permettrait d'accéder aux

centres de décision politique et d'élaborer des lois abolissant les autres inégalités sociales ».<sup>3</sup> Parmi elles, les suffragettes britanniques sont les plus actives, les plus célèbres et celles qui radicaliseront le plus leur discours à la fin de XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle.<sup>4</sup> Les pays scandinaves (Norvège, Finlande) et anglo-saxons seront les premiers à prôner l'égalité des femmes et à leur accorder le droit de vote, alors que pour les pays d'origine latine telles la France ou l'Espagne, il faudra attendre plus longtemps avant de voir la même chose se produire.

## LE FÉMINISME AU CANADA ET AU QUÉBEC

Après avoir participé activement au développement du pays pendant la période coloniale, les femmes sont à peu à peu exclues des sphères politiques et économiques et confinées à la sphère privée. Cela leur prendra quelques années avant de s'affranchir d'années d'encouragement à la docilité, à l'effacement et à une soumission qui n'était pas si absolue.

La première période du féminisme québécois est marquée par le mouvement des suffragettes, qui s'étend du début du XX<sup>e</sup> siècle à 1940. Les femmes réclament le droit de vote, qu'elles obtiennent au fédéral en 1918 et au Québec en 1940, ainsi que celui d'occuper des fonctions politiques. Elles devront d'abord faire reconnaître le fait qu'elles sont des personnes aux yeux de la loi. Ce sera chose faite en 1929 grâce à cinq Albertaines qui contestèrent l'interprétation du mot *personne* que l'on retrouvait dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et qui semblait exclure les femmes. Une décision du Conseil privé leur donne raison en 1929. Mais cela ne va pas sans heurt. « Le clergé, les politiciens, les journalistes, la majorité des femmes, bref la société en général ne souscrit pas à l'idée de voir les femmes devenir des citoyennes à part entière ».<sup>5</sup>

Avec les années 1940 à 1965, on entre dans une période où de « profonds changements structurels sont jumelés à d'irréversibles transformations de mentalités. Curieusement, cette époque est celle où le militantisme féministe est

pour ainsi dire muet ».<sup>6</sup> Après cet intervalle plutôt calme, le féminisme entre dans une nouvelle ère. C'est celle du mouvement de libération des femmes. Les femmes réussissent à obtenir la reconnaissance de l'égalité des sexes, l'accès aux fonctions supérieures, tant dans le monde des affaires qu'en politique, et de meilleurs salaires. Les femmes obtiennent aussi une meilleure protection en matière de violence conjugale et des interventions spécifiques en éducation et en santé publique.

Le féminisme connaît une autre transformation et, depuis quelques années, opte pour de nouvelles formes d'intervention. On parle maintenant de parité. Pour Judy Rebick, militante féministe et journaliste, les féministes doivent penser et agir globalement<sup>7</sup>, et ce, conjointement avec les hommes afin d'améliorer la société. Les objectifs doivent être une plus grande justice sociale et économique, un partage équitable des tâches domestiques, un arrêt de la violence conjugale ainsi que du harcèlement sexuel, et finalement les nouveaux défis à affronter qui se présenteront.

M<sup>me</sup> Rebick espère que cette autre étape rassemblera à la fois la force des suffragettes et celle des femmes du mouvement de libération qui ont osé partir à la conquête d'un monde dans lequel leur sexe ne les empêchait pas de devenir ce qu'elles voulaient être ou de choisir ce qu'elles voulaient faire. Ce monde, elles ne l'ont pas atteint, mais elles ont réussi à s'en approcher.<sup>8</sup>

1. DIDEROT, Denis, essai « Sur les femmes » 1772, in *Association Thucyde*, « XVIII<sup>e</sup> siècle : la femme entre nature et société », [<http://www.thucyde.com/realisations/comprendre/femmes>], (21 juin 2006)

2. *Association Thucyde*, « XVIII<sup>e</sup> siècle : la femme entre nature et société », [<http://www.thucyde.com/realisations/comprendre/femmes>], (21 juin 2006)

3. et 7. « Les politiques des femmes. Le mouvement féministe », *Les femmes dans l'Union européenne*, [<http://www.helsinki.fi/science/xantippa/wef/wefwxt/wef215.html>], (23 mai 2006)

4. et 8. GOAR, Carol, « Quand le féminisme change de visage » dans *Alternatives*, [En ligne] 22 décembre 2004, [<http://www.alternatives.ca/articles1896.html>], (22 août 2006)

5. *Droit de vote des femmes. Pas à pas, la quête des Québécoises pour l'égalité politique*. Le directeur général des élections du Québec. [En ligne], [[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/droit\\_vote\\_quebecoises.asp](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/droit_vote_quebecoises.asp)], (22 août 2006)

6. Le collectif Clio. *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, 1992, Le Jour éditeur, 646 p.

# L'ENGAGEMENT DES JEUNES FEMMES ET DES AÎNÉES

PAR ANNE QUÉNIART, PROFESSEURE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE, JULIE JACQUES, DOCTORANTE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE  
ET MICHÈLE CHARPENTIER, PROFESSEURE, ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL, UQAM

ELLES SONT PASSIONNÉES, REFUSENT DE RESTER PASSIVES DEVANT LA PAUVRETÉ ET LES INJUSTICES DE TOUTES SORTES ET DEMEURENT CONVAINCUES D'AVOIR À JOUER UN RÔLE DANS LA SOCIÉTÉ. DE QUI PARLE-T-ON ICI ? DE FEMMES MILITANTES, ENGAGÉES DANS DIVERSES LUTTES, ISSUES DE DEUX GÉNÉRATIONS, SOIT DES AÎNÉES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS ET DES JEUNES DE MOINS DE 30 ANS.

Nous les avons rencontrées au cours de nos recherches<sup>1</sup> afin de mieux les connaître et les faire connaître. En effet, d'un côté, les femmes vieillissantes sont souvent dépeintes comme des citoyennes dépendantes et laissées-pour-compte; d'un autre côté, les jeunes sont taxées d'individualistes dépolitisées. Il y avait donc pour nous une certaine urgence à briser ces préjugés pour montrer les multiples facettes de la participation citoyenne des femmes, aînées et jeunes.

## LES MILITANTES DES DEUX GÉNÉRATIONS : QUI SONT-ELLES ?

Les femmes que nous avons rencontrées militent dans des groupes divers : partis politiques, associations de défense des droits — des aînées, des jeunes, de l'environnement, etc. —, groupes féministes. Les jeunes sont âgées de 18 à 30 ans, les aînées de 65 à 88 ans. Leurs sources de revenus vont des prêts et bourses aux emplois d'étudiants en passant par le travail à temps plein, puis des rentes de vieillesse aux revenus de retraite reflétant bien la situation économique précaire des femmes en général, et des jeunes et des aînées en particulier.

Par ailleurs, de nombreuses pages d'histoire distinguent les jeunes des aînées. Les plus âgées ont vécu de grands bouleversements, comme la crise économique de 1929 et la Seconde Guerre mondiale, elles ont connu le régime politique de Maurice Duplessis qualifié de « grande noirceur », les années de la Révolution tranquille (le référendum sur la souveraineté du Québec de 1980, etc.) et ont vécu une bonne partie de leur vie sous l'égide de la religion catholique. Du point de vue social, le parcours des aînées engagées est jalonné par l'acquisition de droits civils et sociaux (dont le droit de vote des femmes en 1940) et par plusieurs avancées dans le domaine de l'éducation, du travail et de la santé (droit à la contraception et à l'avortement).

À l'inverse, les jeunes femmes vivent sans contredit à une période où tous les choix sont possibles, que ce soit en matière d'éducation, de travail ou de type de croyances et de conjugalité. Les jeunes femmes n'ont généralement pas eu à s'émanciper de rôles traditionnels, comme ce fut le cas de leurs aînées, et la majorité, n'ayant

pas d'enfant et n'étant pas sur le marché du travail à temps plein, n'ont pas encore été confrontées aux difficultés et inégalités concernant la conciliation travail-famille.

## LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT

Comment en vient-on à s'engager dans un groupe ou un parti ? Y a-t-il des conditions propices à l'engagement ? Le milieu scolaire a été un premier lieu de participation et d'engagement pour les jeunes femmes, à travers le journal étudiant, les manifestations contre les hausses de frais de scolarité, ou celles pour la paix, etc. Chez les aînées, il y a aussi eu implication dans leur jeune âge, dans le scoutisme et les jeunesses catholiques. En outre, si les jeunes femmes sont plus nombreuses que les aînées à parler d'un intérêt familial pour les questions sociales et politiques, en revanche, toutes soulignent l'influence positive de plusieurs personnalités publiques, connues pour leur engagement, actuel ou passé, dans différents mouvements de promotion des femmes et de justice sociale. Ainsi, près de nous, des femmes comme Françoise David et Simonne Monet-Chartrand sont citées par plusieurs, tandis qu'Idola Saint-Jean et Judith Jasmin sont les figures du passé, les pionnières les plus souvent mentionnées. Parmi les « hommes politiques », certaines jeunes rappellent l'héritage de René Lévesque ou de Robert Bourassa.

## L'ENGAGEMENT DES FEMMES ET DES HOMMES : DES DIFFÉRENCES DE GENRE QUI TRAVERSENT LES GÉNÉRATIONS

Les femmes et les hommes s'engagent-ils de la même façon ? Non, nous a répondu l'ensemble des femmes. D'abord, qu'elles soient jeunes ou aînées, elles veulent toutes que les femmes s'impliquent davantage et occupent des postes de pouvoir, encore trop souvent occupés par des hommes. Chez les jeunes, on s'entend pour dire que ce sont certains traits de caractère — qui différencient les femmes des hommes, comme leur sensibilité, leur tendance à adopter des comportements « maternalistes », ainsi que leurs préoccupations qui seraient plus globales que celles des hommes. Du côté des aînées, on perçoit les femmes comme plus ouvertes, moins conservatrices que les hommes qui s'engageraient davantage, eux, pour l'image et le statut.

## LE FÉMINISME DES JEUNES ET DES AÎNÉES

Les femmes que nous avons rencontrées se considèrent-elles féministes ? Pas toutes. Par exemple, la plupart des aînées affichent plutôt une sensibilité particulière à la condition des femmes, que ce soit celle des jeunes mères monoparentales, des femmes du tiers-monde, etc. Chez les jeunes femmes militant à la Fédération des femmes du Québec, le féminisme est évidemment la principale cause à défendre. Mais le féminisme représente également un objet de lutte pour plusieurs autres jeunes, sauf pour celles impliquées dans les partis politiques. Celles-ci estiment plutôt que l'égalité entre les femmes et les hommes est atteinte — et, donc, ne voient plus l'intérêt de poursuivre cette cause, de continuer « la lutte de leurs grands-mères ». Mais pour toutes les autres, jeunes et aînées, qui croient encore au féminisme, être féministe, c'est « d'essayer de prendre sa place en tant que femme, de militer au jour le jour pour un changement de mentalité, » c'est « lutter pour la liberté de choix ».

## ET POUR CONCLURE...

Les femmes que nous avons rencontrées participent toutes à faire changer les choses qui les révoltent, que ce soit à l'égard de l'environnement, de la pauvreté, de la paix, des relations hommes-femmes, etc., contribuant ainsi à déconstruire le mythe du désengagement des jeunes et des personnes âgées. À bien des égards, les jeunes militantes d'aujourd'hui sont les héritières des aînées engagées et de leur histoire, une histoire souvent méconnue, négligée, notamment dans les livres d'histoire...

1. Recherches de A. Quéniart sur les jeunes militantes (2000-2004), subventionnée par le programme PAFAC de l'UQAM (voir le livre de Quéniart, A. et Jacques, J. *Apolitiques, les jeunes femmes ?* Ed. du remue-ménage, 2004) et de Michèle Charpentier, A. Quéniart et N. Guberman (2004-2007) sur l'engagement des aînées, subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

# L'«EMPOWERMENT» DES FEMMES ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

PAR MANON BOULIANNE, DÉPARTEMENT D'ANTHROPOLOGIE, UNIVERSITÉ LAVAL

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE SOCIALE COMME DANS CEUX DE L'INTERVENTION COMMUNAUTAIRE, DU DÉVELOPPEMENT OU DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, IL EST FORT SOUVENT QUESTION DEPUIS QUELQUES ANNÉES DE L'«EMPOWERMENT» DES COMMUNAUTÉS, DES ORGANISATIONS, DES HOMMES ET DES FEMMES COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ OU DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE.



La notion d'*empowerment*, qui n'a pas d'équivalent exact en français, englobe à la fois l'idée de processus et l'idée de pouvoir ; elle peut être traduite, notamment (c'est mon choix), par l'expression « renforcement du pouvoir d'agir ». Dans les faits, elle prend des connotations différentes selon le paradigme de développement privilégié par les organisations et les personnes qui en font usage.

Ainsi, selon une approche plutôt libérale, voire néolibérale de l'économie et du développement, comme celle qui sous-tend le Consensus de Washington, l'*empowerment* des femmes (et des hommes) serait une condition du développement. S'exprimant notamment dans leur capacité à s'insérer sur le marché du travail ou, mieux, à développer leur propre petite entreprise, il constituerait un facteur de croissance économique<sup>1</sup> individuelle et collective et, partant de là, de réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, on considère notamment que les femmes des pays du Sud, comme celles des pays du Nord, membres d'un ménage à faible ou très faible revenu, qui se donnent ou à qui l'on donne les moyens (formation, financement, animation, suivi, etc.) d'entreprendre des activités rémunératrices, qu'il s'agisse d'un emploi salarié ou d'activités informelles génératrices de revenus, vivent un double processus d'*empowerment* découlant du fait que désormais elles sont moins dépendantes sur le plan économique et qu'elles disposent d'un certain pouvoir d'achat en tant que consommatrices, ce qui peut (en théorie) les sortir de la pauvreté. L'équation entre travail rémunéré et sortie de la pauvreté n'est pourtant pas automatique. On sait en effet que partout dans

le monde, on retrouve un grand nombre de travailleuses et de travailleurs à temps plein qui ont des revenus se situant bien en deçà des seuils de pauvreté établis dans leur pays de résidence ; on les appelle les « *working poors* ». La création d'emplois ou d'activités rémunératrices, bien qu'elle puisse effectivement, comme certains travaux de recherche l'ont montré (Guérin 2003), favoriser l'autonomie et l'estime de soi des femmes, ne saurait donc à elle seule leur assurer, de même qu'à leurs dépendants, de meilleures conditions de vie.

L'approche dite des « capacités », développée par l'économiste Amartya Sen (prix Nobel d'économie, 1998), et aujourd'hui utilisée par le PNUD pour aborder le problème de la pauvreté en termes relatifs plutôt qu'absolus (Marty, 2002), pose le problème différemment dans la mesure où la pauvreté, au lieu d'y être définie à partir de critères purement monétaires, est plutôt conçue comme une « [...] insuffisance des droits et [une] incapacité à les faire valoir ou à en prendre conscience » (Guérin, 2003 : 16), ce qui nous transporte immédiatement dans le domaine de l'espace public et réintroduit l'État et les institutions sociales dans la discussion. En effet, ce sont eux qui veillent à ce que soient respectés les droits humains, civiques et sociaux sur un territoire donné. Reconnus comme tels à la suite de revendications issues de mouvements sociaux, ces droits sont toujours susceptibles de se voir réduits si la vigilance citoyenne cesse de s'exercer ou si des forces répressives interviennent. Dans cette perspective, l'*empowerment* et la lutte contre la pauvreté sont très étroitement liés ; le renforcement du pouvoir d'agir, qui signifie alors beaucoup plus que la capacité de gagner ou générer des revenus, devient le processus même par lequel la pauvreté peut régresser. Cette approche est particulièrement intéressante quand on réfléchit à la pauvreté féminine puisqu'elle « met en évidence les inégalités entre les hommes et les femmes concernant la privation d'éducation de base, d'accès aux soins, l'espérance de vie, ainsi que les contraintes sociales pesant sur les femmes, que ce soit dans le cadre, mais aussi hors du cadre du ménage, les contraintes sur les castes les plus basses, les minorités, etc. » (Marty, 2002).

Bref, la notion d'*empowerment* peut être utile pour réfléchir aux manières de changer le monde dans le sens de l'amélioration des conditions de vie et d'une plus grande équité sociale, en permettant à toutes et à tous, peu importe leur sexe, leur origine de classe ou la couleur de leur peau, de pouvoir vivre dignement. Il importe cependant de savoir qu'elle prend des connotations différentes selon le projet social, économique et politique dans lequel elle s'inscrit, tout comme d'ailleurs la notion de pauvreté elle-même. Dans la discussion sur la pauvreté et le développement, ne miser que sur l'initiative individuelle et les réseaux interpersonnels est à mon sens négliger qu'il existe, dans tous les pays, des mécanismes structurels qui courent au maintien des inégalités de classe et de genre et qu'on ne peut les contrer qu'en travaillant à la transformation des institutions sociales. Il est donc essentiel de travailler non seulement sur les dimensions économiques, mais également sur les dimensions sociales et juridiques pour lutter contre la féminisation de la pauvreté.

1. La croissance étant mesurée à l'aune des variations du PIB, lequel s'attache essentiellement au volume des transactions commerciales réalisées pendant une période donnée sur un territoire donné.

#### Références

GUÉRIN, Isabelle (2003), *Femmes et économie solidaire*. Paris, La Découverte / MAUSS / SED. 234 p.

MARTY, Christiane (2002), « Sur la relation entre genre et pauvreté » ; document en ligne consulté le 05/09/2006 à l'adresse [http://france.attac.org/article.php3?id\\_article=1425](http://france.attac.org/article.php3?id_article=1425)

# FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC RACONTE...

PAR ELLEN GABRIEL (MOHAWK), PRÉSIDENTE DE FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC ET CAROLINE NEPTON HOTTE (INNUE-MONTAGNAISE), DÉTENTRICE D'UNE MAÎTRISE EN COMMUNICATION PUBLIQUE ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS À FAQ.

LORS DE L'ARRIVÉE DES EUROPÉENS, IL EXISTE CHEZ LES GROUPES AUTOCHTONES UNE FORME D'ÉGALITÉ ET DE DÉMOCRATIE ÉTRANGÈRE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS. LA VIE POLITIQUE ET LA VIE SOCIALE DES PEUPLES AUTOCHTONES SONT INTERDÉPENDANTES, LES AMENANT À DÉVELOPPER DES MODES DE VIE ORGANISÉS ET DES SOCIÉTÉS COMPLEXES.

## AVANT LA LOI SUR LES INDIENS

Selon plusieurs chercheurs, avant la colonisation, les actions et les rôles des femmes amérindiennes dans les sociétés matrilineaires amérindiennes leur procurent une autonomie réelle accomplie. La femme amérindienne contribue de multiples façons à la survie du groupe et, de fait, vit dans une société où les rôles de chacun sont complémentaires et où les relations entre les sexes ne se déterminent pas nécessairement dans un rapport d'égalité. Même pour les groupes dits patriarcaux, comme le mentionne Bourgeault :

*The hunting gathering societies of the sub-arctic can, for all intents and purposes, be assumed to have been egalitarian and bilateral-bilocal [...] Relations between the sexes were economically and socially both mutual and reciprocal.* (Bourgeault, 1989 : 90)<sup>1</sup>

Une des structures existantes est celle des sociétés matrilineaires qui comprennent, à travers des droits à la naissance, un système de clan, avec des titres de chefs, des normes sociales et culturelles de même que certaines structures politiques.

Dans ces sociétés, les femmes choisissent les chefs, car elles sont celles qui transmettent le titre des clans. Par exemple, les chefs de clans sont choisis avant l'âge adulte. Les femmes, ayant à leur tête une mère de clan, observent l'attitude des jeunes garçons. Ceux qu'elles croient aptes à devenir chefs sont éduqués différemment pour jouer leur futur rôle. Les enfants héritent du clan de leur mère ; ceux qui ne sont pas génétiquement reliés, les enfants adoptés notamment, sont considérés comme des frères et des sœurs du clan.

Pour les nouveaux arrivants, qui voient les femmes autochtones comme des objets les menaçant dans le contrôle des richesses, ces organisations sociales sont non souhaitables. Cette situation entraîne la création d'une loi où le passage des droits à l'enfant provient du père. En 1876, les structures matrilineaires sont alors démantelées par la *Loi sur les Indiens*.



Marche du 7 mai 2005.

## HISTOIRE DE LA DISCRIMINATION JURIDIQUE

En 1876, le Parlement canadien est une institution où les Autochtones sont alors interdits de profession (*disqualified person*), car ceux-ci ne peuvent ni exercer leur droit de vote, ni briguer un poste de député lors des élections législatives, ni exercer une profession libérale en vertu d'une loi canadienne qui leur confère un statut de personne mineure. La *Loi sur les Indiens* touche aussi de multiples aspects de leur vie : elle stipule entre autres que le contrôle et la gestion des terres relèvent exclusivement du gouvernement ; elle redéfinit le statut des Autochtones ; à savoir qui sera reconnu comme « Indien » et qui ne le sera pas, et met sous tutelle juridique toutes les personnes « Indiennes » vivant au Canada.

Par cette loi, le statut est transmis par les hommes. Une femme autochtone qui épouse un non-autochtone perd ses droits et est rejetée de son milieu. En s'arrogeant le droit de définir qui est légalement « Indien », le législateur canadien a imposé sa vision patriarcale de la famille.

Dans les années 50, les femmes autochtones ont pris conscience du sexisme encaissé dans les dispositions de la *Loi sur les Indiens*, encore en vigueur aujourd'hui. Avec l'aide des mouvements féministes du Canada, dans les années 70, les femmes autochtones ont entrepris des actions pour revendiquer publiquement l'égalité de droit

afin de mettre un terme à cette discrimination basée sur le sexe. Elles ont alors fondé des institutions qui leur permettent de représenter l'ensemble des femmes autochtones du Canada auprès du gouvernement fédéral. Au Québec, en juillet 1974, la mobilisation des femmes autochtones a rendu possible la création d'une association qui demeure toujours aussi active : **Femmes Autochtones du Québec inc. (FAQ)**.

En 1985, suite aux pressions politiques exercées par les femmes et de celles de l'ONU, le gouvernement canadien modifie la *Loi sur les Indiens* afin de tenter de mettre un terme à la discrimination fondée sur le sexe. Ainsi, les modifications apportées par l'amendement C-31, ratifié en juin de cette même année, autorisent les femmes autochtones, particulièrement celles qui sont mariées à des non-autochtones, à recouvrer leur statut d'« Indienne ». Plusieurs femmes récupèrent ainsi les droits qu'elles avaient perdus en se mariant. Mais en dépit de la ratification de cet amendement, vingt ans plus tard, les femmes autochtones se heurtent encore à un mur de bureaucratie et de sexisme. La Loi C-31, contrairement à l'information véhiculée par le gouvernement canadien, n'a pas permis de mettre définitivement un terme à la discrimination juridique.

SUITE À LA PAGE 8 >

# LA GUERRE: UNE HISTOIRE D'HOMMES SEULEMENT ?

PAR CATHERINE RAYMOND ET ALEXANDRE JOBIN-LAWLER, PLAN NAGUA

LES FEMMES SONT EXPOSÉES À LA VIOLENCE, SOUVENT BIEN MALGRÉ ELLES, LORS DES CONFLITS ARMÉS. ELLES DOIVENT FAIRE FACE À DES SITUATIONS PARTICULIÈREMENT DIFFICILES, EN PLUS D'ÊTRE APPELÉES À PARTICIPER AUX EFFORTS DE GUERRE SUR LE TERRAIN. MAIS NÉANMOINS, LES FEMMES FONT PREUVE D'UNE GRANDE CAPACITÉ D'ADAPTATION POUR SURMONTER LEURS ÉPREUVES ET SONT PROACTIVES DANS LE PROCESSUS DE PAIX.



## LES IMPACTS DE LA GUERRE

Il est indéniable que les femmes et les jeunes filles sont particulièrement exposées à la violence lors de situations de guerre, et ce, même si elles ne se trouvent pas nécessairement sur les champs de bataille. En fait, les impacts pour les femmes sont multiples et les crimes commis envers elles sont graves. Il suffit de penser par exemple à l'emploi du viol comme arme de guerre, celui-ci étant probablement « l'expression la plus évidente et la plus brutale de la manière dont les conflits armés affectent l'existence des femmes »<sup>1</sup>. L'objectif de ces actes de violence sexuelle vise à affaiblir l'adversaire en brisant non seulement des vies humaines, mais aussi des communautés entières.

Outre les violences sexuelles, les conflits armés entraînent plusieurs autres conséquences pour les femmes et les fillettes. Pensons par exemple au moment où les hommes prennent les armes, sont incarcérés ou tués. Les femmes se retrouvent alors dans une situation difficile, car elles doivent exécuter leurs tâches habituelles en plus de celles de leurs maris. Ayant la charge entière du foyer familial, un lourd fardeau pèse donc sur leurs épaules. N'oublions pas également les problèmes liés à la nécessité d'abandonner le foyer pour se réfugier afin de fuir les zones de guerre. À ce chapitre, on estime que les femmes et les fillettes représentent environ 80 % de la population réfugiée dans le monde<sup>2</sup>.

## LA PLACE DES FEMMES DANS L'ARMÉE

Mais qu'en est-il des femmes qui prennent les armes ? Les femmes engagées au sein des forces armées sont peu nombreuses. En effet, selon un rapport publié en 2004 par Amnesty internationale, les armées régulières comptaient alors à l'échelle mondiale « quelque 23 millions de soldats, de sexe masculin à environ 97 % »<sup>3</sup>. Les unités combattantes étaient quant à elles composées à 99 % d'hommes. Les soldats de sexe féminin étaient donc davantage associées à « un rôle administratif ou de service »<sup>4</sup>. Toutefois, ces données statistiques sont appelées à changer, car les femmes occuperont dans l'avenir une place plus importante dans les rangs militaires. Ce phénomène « s'explique par des exigences croissantes en matière d'égalité entre hommes et femmes, par l'évolution des tâches à accomplir [...] et par une demande d'augmentation des effectifs militaires dans certains pays »<sup>5</sup>.

## SONT-ELLES VOLONTAIRES ?

Lorsque les guerres surviennent en territoires africain, asiatique ou sud-américain et qu'elles y participent activement, les femmes ne le font pas toujours sur une base volontaire. En effet, bon nombre sont enrôlées contre leur gré et « recrutées par des groupes armés pour être des esclaves sexuelles »<sup>6</sup>. Elles peuvent aussi être « contraintes de participer à l'effort de guerre par d'autres biais, en préparant, par exemple, les munitions, les uniformes et le matériel militaire »<sup>7</sup>, exerçant ainsi leur rôle traditionnel de soutien. Elles sont aussi utilisées pour des opérations plus périlleuses, notamment à titre de boucliers humains lors d'affrontements ou de missions de déminage.

Et les fillettes dans tout ça ? En 2004, « les organisations internationales estimaient que 300 000 enfants (étaient) enrôlés de force dans les conflits armés, principalement en Afrique, en Amérique du Sud, en Asie et au Moyen-Orient »<sup>8</sup>. De ce nombre, 40 % sont des filles. Elles deviennent soldates pour différents motifs ; pour survivre, parce qu'elles sont victimes d'enlèvements ou par engagement politique. Pourtant, l'article 38 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que « les États parties s'abstiennent d'enrôler dans leurs forces armées toute personne n'ayant pas atteint l'âge de quinze ans. Lorsqu'ils incorporent des personnes de plus de quinze ans, mais de moins de dix-huit ans, les États parties s'efforcent d'enrôler en priorité les plus âgées »<sup>9</sup>.

## UN RÔLE PROACTIF POUR LA PAIX

En période de conflits armés, le sort des femmes fait souvent l'objet d'une grande couverture médiatique. Elles y sont souvent présentées comme des victimes impuissantes. Toutefois, le rôle crucial qu'elles jouent dans les négociations de paix et la reconstruction de la société est souvent méconnu. En réalité, les femmes sont des actrices de premier plan lorsqu'il faut négocier et rétablir la paix. Que ce soit par exemple en Colombie, en Palestine, au Rwanda ou au Libéria, leur contribution ont non seulement entraîné la cessation des combats, mais ont aussi permis d'agir sur les causes qui engendrent les guerres, les haines, les inégalités, les injustices et les violences.

1, 3, 4, 5, 6 et 7. « Les crimes commis contre les femmes lors de conflits », document public Amnesty internationale, Décembre 2004, [En ligne], <http://www.amnesty.org/library/index/frac770752004> (19 juin 2006)

2. « Déclaration et programme d'action de Beijing, Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes » Nations Unies, Septembre 1995, [En ligne], <http://daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N96/273/02/PDF/N9627302.pdf?OpenElement> (23 juin 2006)

8. Site Internet de Réseau enfants, [En ligne], <http://www.reseau-enfants.net/mambo/> (19 juin 2006)

9. Convention relative aux droits de l'enfant, [En ligne], <http://www.ohchr.org/french/law/crc.htm> (19 juin 2006)

**Le 11 novembre 1983, jour du Souvenir, une mystérieuse femme en noir dépose une gerbe de fleurs au carré Dominion avec l'inscription « Pour toute les femmes violées en temps de guerre. » L'année suivante, Dana Zwonok reprendra son geste, accompagnée cette fois d'une quarantaine de femmes, d'hommes et d'enfants.**

– *Droit de vote des femmes. Pas à pas, la quête des Québécoises pour l'égalité politique.* Le directeur général des élections du Québec. [En ligne], [[http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/droit\\_vote\\_quebecoises.asp](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/droit_vote_quebecoises.asp)], (22 août 2006)

# L'ÉQUITÉ SALARIALE AU QUÉBEC : RÊVE OU RÉALITÉ ?

PAR SYLVIE LÉPINE, SERVICE DE LA CONDITION FÉMININE DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ).

CONTRAIREMENT À CE QUE BEAUCOUP CROIENT, L'ÉQUITÉ SALARIALE N'EST PAS « TRAVAIL ÉGAL, SALAIRE ÉGAL », MAIS PLUTÔT « SALAIRE ÉGAL POUR UN TRAVAIL ÉQUIVALENT » DANS L'ENTREPRISE. L'ÉQUITÉ SALARIALE VISE LA PLEINE RECONNAISSANCE DE LA VALEUR DES EMPLOIS QU'ON QUALIFIE DE « FÉMININS », NOTAMMENT PAR UN SALAIRE JUSTE ET ÉQUITABLE. DES EXEMPLES DE « TRAVAIL FÉMININ » ? LE SECRÉTARIAT, LA COUTURE, LE TRAVAIL DE BUANDERIE, D'ENTRETIEN MÉNAGER, DE RESTAURATION, ETC.

## ON FÊTE ?...

Le 21 novembre 2006 marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur l'équité salariale* adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. C'est un gain important pour toutes les travailleuses du Québec parce que cette loi vient confirmer de façon plus concrète le droit des femmes à l'équité salariale, c'est-à-dire à la pleine reconnaissance de la véritable valeur de leur travail. Ce droit était déjà reconnu par les chartes depuis le milieu des années 1970, mais très peu appliqué parce que les employeurs, qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, n'y étaient pas contraints.

Qu'est-ce que ça change ? Alors qu'auparavant les travailleuses qui se croyaient victimes de discrimination salariale « fondée sur le sexe » devaient en faire la preuve elles-mêmes, la loi prévoit que le fardeau de la preuve incombe maintenant à l'employeur. C'est à lui que revient la responsabilité de démontrer qu'il n'y a pas d'iniquités dans les salaires qu'il verse pour les emplois dits « à prédominance féminine ». C'est aussi pour cette raison qu'on dit de la loi qu'elle est proactive. C'est donc une belle victoire pour les femmes.

## ...OU PAS !

Pourtant, en ce 10<sup>e</sup> anniversaire, toutes les travailleuses n'ont pas le cœur à la fête et ne peuvent pas célébrer avec un égal enthousiasme. En effet, la loi — revendiquée de longue date par les organisations syndicales, dont la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), et les groupes autonomes de femmes — est aussi le résultat d'intenses lobbies aux intérêts diamétralement opposés. Bien que reconnaissant l'importance de l'équité salariale, les employeurs n'étaient pas chauds à l'idée de se voir imposer une loi les obligeant à payer équitablement une partie de leurs effectifs. Ils ont toujours préconisé — et continuent de le faire — des mesures « volontaires »... alors que c'est ce qu'ils avaient avant la loi et que très peu aient bougé !!!

Cette loi est donc une loi de compromis. Les obligations faites aux employeurs ne sont pas uniformes et varient selon la taille de l'entreprise. Ainsi, plus l'entreprise est grande, plus les obligations sont importantes. À l'inverse, plus l'entreprise est petite, plus grande est la souplesse; en fait, ses obligations sont réduites au strict minimum, c'est-à-dire au simple affichage des résultats.<sup>1</sup>

## OÙ EN EST-ON AU JUSTE ?

Rappelons que les employeurs avaient quatre ans pour réaliser l'équité salariale dans leur entreprise (jusqu'au 21 novembre 2001), et quatre autres années pour verser les rajustements salariaux, le cas échéant. Si en théorie tous les employeurs concernés devaient avoir payé les correctifs au plus tard le 21 novembre 2005, soit il y a un an, on constate que c'est loin d'être la réalité.

D'abord, les bonnes nouvelles : un bon nombre d'employeurs du secteur privé se sont conformés à la Loi. Un certain pourcentage de travailleuses oeuvrant dans des emplois dits féminins de ces entreprises ont pu bénéficier de rajustements de salaire appréciables en raison de l'équité salariale. Ceux-ci peuvent varier de quelques sous à quelques dollars l'heure pour certaines catégories d'emplois. Mais attention : ce ne sont pas tous les emplois qui se voient corrigés; seulement ceux qui étaient sous-évalués, donc sous-rémunérés. On note également que lorsque les personnes salariées ont pu participer aux exercices, les résultats étaient, en général, plus intéressants.

Maintenant, les moins bonnes nouvelles. Malheureusement, il y a encore trop d'entreprises qui n'ont pas terminé leurs exercices ou, pire, qui n'ont pas encore commencé ! Et ceci est vrai tant pour la grande entreprise que pour la petite. Et c'est également valable tant en milieu syndiqué qu'en milieu non syndiqué.

On peut s'étonner que tout ne soit pas réglé en milieu syndiqué. Toutefois, la participation des personnes salariées, y compris pour les personnes syndiquées, est loin d'être garantie partout à cause, notamment, des obligations fluctuantes pour les entreprises. Par ailleurs, on

a toutes et tous suivi la saga de l'équité salariale dans les secteurs public et parapublic avec les résultats qu'on sait : après un gel de salaire imposé par décret, on « règle » l'équité salariale, à condition qu'elle ne dépasse pas le cadre budgétaire bien établi par l'employeur (le Conseil du trésor)... et conditionnelle à un étalement des versements plus long que pour les autres employeurs !

Si, en milieu syndiqué, les obstacles sont importants, qu'en est-il des milieux non syndiqués, surtout dans les petites entreprises où se retrouvent majoritairement les travailleuses québécoises ? La Commission de l'équité salariale elle-même, après enquêtes, soutient qu'il reste un sérieux travail à faire.

## ALORS, MISSION ACCOMPLIE ?

À la face même de ce qui précède, on est encore loin de la coupe aux lèvres. La victoire des femmes demeure incomplète pour un trop grand nombre de travailleuses. Et même si l'équité salariale était réalisée partout, un autre très grand défi nous attend : maintenir cette équité ! Là, presque tout est encore à faire. Le portrait n'est pas très rose, mais il n'est pas tout noir non plus. Même imparfait, nous avons un outil : la loi. Elle est encore très jeune et loin d'avoir donné tous ses fruits. Reste à nous retrousser les manches et à la faire appliquer le mieux possible. Ne sommes-nous pas habitués à relever les défis ?

<sup>1</sup>. À noter que les entreprises comptant moins de dix personnes salariées ne sont pas assujetties à la *Loi sur l'équité salariale*.

Pour en savoir plus : [www.ftq.qc.ca](http://www.ftq.qc.ca)



# FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC RACONTE...

> SUITE DE LA PAGE 5

## Solidaridad

Bulletin d'information de Plan Nagua,  
organisme non gouvernemental de  
coopération internationale fondé en 1969.

### Plan Nagua inc.

2350, avenue du Colisée,  
Édifice A, bureau 06  
Québec (Québec) G1L 5A1

Téléphone : 418 521-2250  
Télécopieur : 418 521-2102  
www.plannagua.qc.ca

### Adresses électroniques des programmes de Plan Nagua :

Information générale :  
info@plannagua.qc.ca

Coopération internationale :  
cooperation@plannagua.qc.ca

Éducation au Québec :  
education@plannagua.qc.ca

Stages de coopération :  
stages@plannagua.qc.ca

Commerce équitable :  
cafenagua@plannagua.qc.ca

### Responsables :

Marie-Élaine Coulombe, Nadia Dolbec

### Collaborateurs et collaboratrices :

Manon Boulianne, Michèle Charpentier,  
Marie-Élaine Coulombe, Guy Debailleul,  
Ellen Gabriel, Pierre Girard, Rémy Grondin,  
Julie Jacques, Alexandre Jobin-Lawler, Sylvie  
Lépine, Françoise Morin, Monique P.-Nadeau,  
Caroline Nepton Hotte, Anne Quéniart,  
Catherine Raymond.

### Conseil d'administration 2006-2007 :

Guy Debailleul (président), Claude Paquette  
(vice-président), Marie-Christine Tremblay  
(secrétaire), Denis Robitaille (trésorier),  
Jean-Noël Bouchard, Diane Frappier,  
Louis Labelle, Jean Lapointe, Hélène Noreau,  
Nelson Tactuk, Bruno Villeneuve.

### Directrice générale :

Francine Barbeau

### Tirage :

2 000 exemplaires

PLAN  
nagua  
organisme de coopération internationale

### LA LUTTE N'EST PAS TERMINÉE

La lutte politique des femmes autochtones au Québec est loin d'être terminée. La vraie voix des femmes autochtones commence à peine à être entendue. Mais elle est encore loin de se faire véritablement écouter des sphères publiques et d'être représentée réellement par les médias de masse.

Les difficultés actuelles vécues par les femmes autochtones du Québec — pauvreté, violence, acculturation, etc. — proviennent des conséquences de la mutation des systèmes sociaux patriarcaux au contact des sociétés européennes. Perte de connaissances traditionnelles, de la langue, de la culture et, éventuellement, mutation rapide de l'identité sont autant d'effets négatifs communs au phénomène de la colonisation partout dans le monde et qui ne doivent pas être exclus des problématiques canadiennes. Ils sont les conséquences d'une loi toujours en vigueur, dénoncée par l'ONU et Amnistie Internationale.

Femmes Autochtones du Québec doit encore militer pour les droits des femmes autochtones. Depuis 32 ans, par diverses réalisations concrètes, FAQ fait preuve de leadership et lutte pour le mieux-être des femmes autochtones dans tous les dossiers qu'elle coordonne : promotion de la non-violence, égalité, jeune femme, emploi et formation, éducation et information, santé, relations internationales, etc.

### FEMMES DU NORD ET DU SUD

Dans une perspective d'ouverture sur le monde, FAQ a entrepris de créer des liens avec des femmes autochtones des trois Amériques. FAQ privilégie le transfert stratégique des connaissances et d'expériences par l'entremise d'ateliers de formation et de stages entre organisations.

Le Programme de partenariat avec les peuples autochtones (PPPA) a permis à FAQ de développer des collaborations avec le Réseau Continental des Femmes Autochtones (ECMI) dont le but est de tisser des liens entre les organisations de femmes autochtones des trois Amériques. FAQ s'apprête aussi à être l'hôtesse de la Cinquième rencontre continentale des femmes autochtones des Amériques qui aura lieu à Kahnawake durant l'été 2007.

1. BOURGEOULT Ron and J. Vorst (1989), « Race, class and gender: Colonial domination of Indian women » dans Ron Bourgeault and J. Vorst (eds.) *Race, Class, Gender: Bonds and Barriers*, Société d'études socialistes, Toronto

Pour en savoir plus sur l'Association et les événements à venir : [www.faq-qnw.org](http://www.faq-qnw.org)

## DROITS DES FEMMES DATES LES PLUS MARQUANTES :

- 1791 :** L'Acte constitutionnel donne la qualité d'électeurs à tous les propriétaires sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires ont ainsi le droit de vote et l'exercent.
- 1849 :** Le droit de vote est retiré aux femmes. On corrige ainsi une « anomalie historique ».
- 1893 :** La première association féministe au Québec voit le jour, le *Montreal Local Council of Women*.
- 1918 :** Les femmes obtiennent le droit de vote au fédéral.
- 1929 :** Les femmes du Canada deviennent des personnes.
- 1940 :** Les femmes du Québec obtiennent le droit de vote au provincial.
- 1964 :** La loi 16 met fin à l'incapacité juridique de la femme mariée.
- 1971 :** Les femmes ont le droit d'être jurées.
- 1981 :** L'égalité entre les conjoints est reconnue par la loi 89 qui modifie le Code civil.
- 1996 :** La loi sur l'équité salariale est adoptée par l'Assemblée nationale.
- 2001 :** La loi 143 sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics entre en vigueur.

Source : *La constante progression des femmes, Historique des droits des femmes, Conseil du statut de la femme, janvier 2002. 8p.*

Projet réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement les vues de l'Agence canadienne de développement international ou du gouvernement canadien.